



PANEL 2 (Salle des fêtes)

« La gestion de la salubrité et de l'embellissement des villes »

D'entrée, la modératrice Mme Florence N'DA KONAN a présenté les panélistes au nombre de quatre (4).

-Gohi Lou Nathalie Edwige Epse GAGBEI, Sous-Directrice Environnement et cadre de vie de la Mairie de Cocody

-Dr N'DAHOULE Yao Remi, Université Félix Houphouët-Boigny, Institut de Géographie Tropicale

-BOUNAMA Kanté, Maire de Tabacounda (Sénégal)

-DJIBO Nicolas, Maire de Bouaké

Puis ce fut le tour de parole des panélistes.

La première prise de parole par Gohi Lou Nathalie Edwige Epse GAGBEI portait sur la « **Gestion de la salubrité et de l'environnement à Cocody** ». Pour elle, l'urbanisation rapide et non maîtrisée pose de nombreux problèmes parmi lesquels celui de la salubrité. En effet, dans la plupart de nos villes et particulièrement dans la commune de Cocody, l'insalubrité s'est accrue.

Elle procède d'abord par la définition de certains concepts, tels que la salubrité et l'embellissement. Elle définit la salubrité comme le caractère de ce qui est favorable à la santé des hommes et qui concourt à la préservation de l'hygiène corporelle et publique. Par ailleurs, c'est la propreté, c'est ce qui est exempt de saleté et qui s'applique à plusieurs domaines du cadre de vie et de l'environnement (air, eau, bâti etc.).

S'agissant de l'embellissement, elle le présente comme étant l'ensemble des travaux portant sur la décoration et la réfection d'une habitation, d'un logement, d'un bâtiment recevant du public ou d'un espace réservé au public. Ensuite, elle fait l'état des lieux de l'insalubrité dans la commune de Cocody. La panéliste relève que cette insalubrité s'exprime en terme de:

- Prolifération des quartiers précaires
- Construction anarchique des habitations
- Caniveaux bouchées
- Maison délabrée
- Dépôt sauvages d'ordures dans les rues
- Occupation du domaine public
- Dégradation des rues
- Stagnation des eaux usées et pluviales.

Enfin, Mme Gohi Lou Nathalie Edwige Epse GAGBEI présente les causes et les domaines impactés par cette situation d'insalubrité.

Comme causes, elle retient :

- L'accroissement démographique de la population
- L'insuffisance des équipements d'assainissement
- Le manque de conscience environnementale des populations

Les deux (2) domaines impactés sont:

- La santé (prolifération des maladies, le paludisme, les Infections respiratoires aiguës, la fièvre typhoïde etc.)
- L'environnement (dégradation du cadre de vie, pollution de l'air et de l'eau etc.)

Face à cette situation, l'Etat a mis en place une politique de gestion de l'environnement avec des rôles précis pour les structures qui la composent (Ecoti SA, l'ONAD, l'ANAGED, le BNETD et la SODECI Assainissement). Ces structures viennent en appui à la mairie de Cocody et jouent un rôle focal. Par ailleurs, la Mairie interpelle Ecoti SA lorsque l'enlèvement des ordures n'est pas effectif.

Face aux effets induits par la salubrité, le Maire a mis une commission environnement mobile pour faire un état des lieux de la situation de la salubrité à Cocody et élaborer une matrice comportant 14 actions. Il faut aussi souligner que sept (7) espaces ont été aménagés pour satisfaire les populations. La municipalité de Cocody met tout en œuvre pour améliorer le cadre de vie de ses populations.

Le second panéliste, BOUNAMA Kanté a échangé sur « **La gestion communautaire des déchets ménagers à travers l'expérience du SINVAD/TAMBACOUNDA,** ». Il révèle que la gestion des déchets a toujours été une préoccupation pour toutes les communes du Sénégal. La commune de Tambacounda n'échappe pas à cette réalité car elle est une localité de carrefour où l'insalubrité est l'une des principales contraintes.

Plusieurs facteurs combinés à l'augmentation très importante de la population dans la ville (plus de 120 000 habitants) font que la commune est confrontée à l'insalubrité avec pour conséquences le paludisme (avec la prolifération des moustiques) et d'autres pathologies.

Selon le panéliste, les autorités communales ont tenté sans succès, avec de maigres moyens, de gérer les déchets ménagers. Plusieurs schémas ont été essayés par le service de nettoyage de la mairie (Camions de ramassage, Charrette, Tracteur etc.), mais ces moyens ne suffisaient pas pour apporter une solution à l'insalubrité dans la ville grandissante. Par ces résultats, la commune saisit que pour arriver à maîtriser la situation, il faut l'implication et la participation des populations. Il explique la mise en place du Système Intégré de Nettoyement et de Valorisation des Déchets Domestiques (SINVAD) solides. Dans le cadre de la coopération décentralisée entre les communes de Tambacounda et de Sint-Niklaas (Belgique), le SINVAD est créé en 2003 pour une approche citoyenne et intégrée de la gestion des ordures domestiques. Il a pour objectif de :

- ✓ Rendre la ville propre de manière durable ;
- ✓ Faire participer la population dans la propreté ;
- ✓ Créer des emplois rémunérateurs pour la jeunesse ;
- ✓ Valoriser économiquement les ordures.

Les résultats obtenus de ces objectifs se déclinent en sept (7) points:

- 1- réalisation d'infrastructures et d'équipements appropriés;
- 2- prise de conscience des populations;
- 3- forte adhésion des populations à la base (78% de taux d'adhésion);
- 4- création et consolidation d'emplois dans la gestion des déchets domestiques;
- 5- augmentation des revenus des CDQ;
- 6- production et utilisation du compost;
- 7- promotion de l'agriculture bio.

Le paneliste précise que ces résultats ont pour impact:

- ✓ Le perfectionnement du cadre de vie (santé, habitat, paysage)
- ✓ La dynamique de changement de comportement des citoyens;
- ✓ L'autonomisation progressive des CDQ (gouvernance locale, finance, administrative...)
- ✓ Le renforcement de la sécurité alimentaire
- ✓ L'amélioration des conditions de vie (économique : emploi, revenus...)

Par ailleurs, l'orateur relate que des conseils de développement de quartier ont été mis en place pour la pré collecte des ordures. 3 à 5 charrettes sont mises à la disposition des jeunes du quartier pour le ramassage des ordures, chaque deux (2) jours.

La troisième prise de parole fut celle de, Djibo Nicolas sur la « **Gestion de la salubrité et l'embellissement de la ville : Cas de Bouaké** ». Il stipule que dans la ville de Bouaké, les déchets solides sont l'affaire de 2 opérateurs en service depuis 2017 et plusieurs centaines de personnes sont coptées pour le nettoyage de la ville. Quant aux déchets liquides, ils sont gérés par les opérateurs privés. L'orateur a relevé que divers projets ont été réalisés dans le domaine de l'assainissement. Ce sont entre autres :

- Le projet de système communautaire d'appui à l'assainissement (amélioration de la gestion des eaux usées dans 6 quartiers de la ville)
- Le projet PATER mis en œuvre par Care international et financé par la BAD (324 infrastructures mise en place dans les quartiers de la ville)
- Le projet SSD (Sanitaire Service Delivred)

Ceux en cours de réalisation sont le projet d'assainissement et celui de la résilience.

S'agissant de l'embellissement, depuis une décennie, avec la mise en place d'infrastructures (réalisation de bitume, réalisation d'un marché, construction de l'hôtel de ville etc.), Bouaké connaît un renouveau.

Le quatrième intervenant Dr N'DAHOULE Remi s'est attardé sur « **l'analyse de la gestion de la salubrité et l'embellissement des villes** ». Selon le panéliste, **l'intérêt de la gestion de la salubrité consiste** à éviter la dégradation de l'environnement et les désagréments sur l'état sanitaire de l'homme. Par ailleurs, il propose un canevas d'approche qui permettra d'identifier les problèmes et de les solutionner. Il poursuit en affirmant que l'urbanisation entraîne de nombreux problèmes (la pollution de l'eau, de l'air, la dégradation du cadre de vie...). Pour résoudre ces problèmes, il propose d'adopter des stratégies urbaines visant à concilier le développement urbain et la préservation du cadre de vie, afin d'atteindre les objectifs du développement durable d'ici à 2030. Dans un premier temps dégager les objectifs en lien avec ceux du Développement Durable notamment les ODD 11. Il faut donc élaborer une matrice de stratégie urbaine.

En outre, il énumère comme suit les principes de base de la bonne gestion :

-Il y a lieu dans la gestion d'utiliser les aptitudes et les contraintes (physiques, humaines, économiques, légales) du milieu.

-La gestion de l'environnement doit se faire également dans le respect de l'équité et de l'intérêt commun.

-Prendre des mesures (préventives ou correctives) pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes.

Ecarter les obstacles à l'action (informer correctement les gens, atténuer l'action des groupes de pression comme les grands propriétaires terriens...).

Il est important d'intégrer toutes les composantes du cadre de vie (sécurité, pollutions et nuisances, lieux de services et de consommation, mobilité, emploi, patrimoine, mixité sociale et aménagement: espace résidentiel et espaces verts).

Les moyens d'action pour la gestion de l'environnement

-Les instruments législatifs en d'autres termes la réglementation (les lois et textes de loi, la mise en œuvre des engagements pris, les règles et les normes communautaires).

-Les instruments économiques (les mesures économiques et fiscales avec les redevances, les aides financières, les incitations à la mise en conformité).

-Les mécanismes de soutien financier aux actions environnementales (les fonds structurels, les lignes budgétaires).

-Les instruments d'appuis horizontaux (le SIE, l'information publique -de la population, la recherche et le développement technologique, la planification sectorielle et l'aménagement du territoire).

Phase des échanges

Après les différents exposés des panélistes, les participants ont émis des préoccupations sur :

-le rôle attribué à la population dans la gestion de la salubrité et de l'embellissement,

-le niveau de la participation financière des populations,

-l'apport des municipalités dans la gestion de la salubrité.

Des différentes contributions, il ressort que Bouaké dispose d'un financement jugé insuffisant pour faire face aux problèmes de la ville. Cette participation financière intervient qu'au niveau de la pré collecte des ordures.

S'agissant de la commune de Tabacounda, Mr Bounama Kanté révèle qu'un bureau a été mis en place dans la commune. Il définit avec les populations les politiques et stratégies de gestion et chaque quartier est doté d'un système de pré collecte.